

Technicien des Agences Comptables - Spécificité UGECAM

Objectifs

Traiter les spécificités comptables du groupe UGECAM.

Prérequis

Suivre le tronc commun TAC dans le cadre du diplôme institutionnel

Validation

Diplôme institutionnel de Technicien des agences comptables en Ugecam

Examen national organisé en juin

Épreuve écrite de 3 heures

Pour obtenir le diplôme institutionnel, le stagiaire doit également passer l'épreuve relative au tronc commun.

Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de chacun des modules.

Organisation du dispositif

Les modules de formation du dispositif peuvent être suivis dans la globalité pour l'obtention du diplôme ou à la carte en perfectionnement.

- TAC Ugécam - Module 5 : L'environnement économique et financier des UGECAM
- TAC Ugécam - Module 6 : Le cadre budgétaire des UGECAM
- TAC Ugécam - Module 7 : Créances – Produits
- TAC Ugécam - Module 8 : Les immobilisations et les achats
- TAC Ugécam - Module 9 : La gestion de la paie et des charges de personnel
- TAC Ugécam - Module 10: La gestion de la trésorerie et des flux financiers
- TAC Ugécam - Module 11 : L'analyse financière et affectation des résultats

Informations pédagogiques

 PUBLIC

- Techniciens comptables, comptables et toute personne en charge de l'ordonnancement.

 MODALITÉ

- Présentiel

Modalités pratiques

Ref. CN51D06